

221C1483
FR0012789949-FS0503

22 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juin 2021, la société Anchorage Capital Group, L.L.C.¹ (610 Broadway, New York, NY 10012, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi, en baisse, le 16 juin 2021, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir 1 249 312 849 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 24,91% du capital et de droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP.

¹ Agissant pour le compte de fonds sous gestion et/ou d'entités conseillés.

² Sur la base d'un capital composé de 5 014 620 532 actions représentant 5 015 594 429 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.